



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0722 du 07/07/2020

Arrêté du 12 juin 2020

ARRETE PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 01/09/2020

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT . 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

A R R Ê T É

portant mutation d'un administrateur des Finances publiques adjoint

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de M. Pierre MARQUE.

ARRÊTE :

Article premier

À compter du 1^{er} septembre 2020, M. Pierre MARQUE est affecté au sein de l'Établissement de Services Informatiques (ESI) de Bordeaux.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 12 JUIN 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS-CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFIP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Jérôme FOURNEL	ISSN 2268-0756